

## Déclaration liminaire des élus de la CGT des Finances Publiques

# CAPN° 5 DE MUTATIONS DES GÉOMÈTRES

Du quinquennat Hollande, l'histoire ne retiendra finalement que le détournement de votes, l'abus de confiance, le blanchiment du « capital socialiste ».

Le candidat à la présidentielle s'érigeait en impavide pourfendeur de la finance... 5 années jalonnées de scandales plus tard, il n'est plus qu'un étranger voyageur séide des inaugurations !

Son mandat se voulait gage d'exemplarité ?

Dans ce domaine, plus qu'ailleurs, l'échec est patent !

- J. Cahuzac, Ministre du Budget, est poussé à la démission avant d'être condamné pour fraude fiscale à 3 ans de prison ferme !

- T. Thévenoud, Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, atteint du syndrome dit de « phobie administrative », est démis de ses fonctions après 9 jours d'exercice !

Quelques affaires retentissantes plus tard, c'était donc au tour de B. Le Roux, Ministre de l'Intérieur, de parachever la liste des « démissionnés » de la République coupable de népotisme convulsif.

Voulue par F. Hollande après « l'affaire Cahuzac », la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique n'aura donc pas chômé durant son quinquennat... et ne devrait vraisemblablement pas subir de cure d'austérité tant les attributaires potentiels de ses prestations sont légions, à commencer ceux qui s'apprêtent à de dispendieuses toilettes pour espérer jouir de l'immunité présidentielle !

Débarassée des primaires, la campagne électorale bat son plein. Cible honnie des médias et des candidats favoris des sondes, le fonctionnaire sent ses jours comptés. RTT Travailleur, Retraité-spécialisé, Statut-privilegié, les candidats font dans la surenchère en matière de suppressions de postes dans la Fonction Publique ! De 150 000 à 500 000 !

Et partout, les services publics désertent les campagnes, s'éloignent des usagers, quittent les quartiers défavorisés !

Aux yeux des gouvernants passés et futurs, il n'est de salut que par le WEB et le centre d'appel ! L'utilisateur se connecte, télédéclare, téléprocédure ou s'ignore, disparaît des écrans !

Fin de mandat pour un des présidents les plus contestés de la V<sup>e</sup> république, fin de règne du despote directeur général des finances publiques ? Et il lui aura fallu évidemment marquer son passage coûte que coûte par quelques actions d'ampleur, quelques coups d'éclat. Le dossier du prélèvement à la source (PAS) a tout du projet répondant à ces exigences. Les stages dédiés vont bon train. Deux jours pour ceux qui sont amenés à travailler au plus près des services concernés par cette réforme et un jour pour les autres. En tête de gondole : une modernisation de la gestion de l'impôt. On y réinvente des concepts déjà existants :

▶▶ permettre à tout moment l'adaptation automatique de l'assiette des prélèvements, *c'est vrai que ce n'était pas déjà possible auparavant...*

▶▶ adapter un nouveau mode de recouvrement reposant sur la collecte par un tiers payeur s'il existe. *Sans doute la plus belle preuve de confiance que d'externaliser une mission avec tous les risques que cela comporte et qui, rappelons-le a toujours été celle de la DGFiP sans que personne n'en conteste le savoir-faire ;*

▶▶ utiliser les derniers progrès réalisés en matière de technologies de l'information. *Il faut être à ce stade assez peu scrupuleux pour ne pas admettre que la télédéclaration pose déjà dans les services un certain nombre d'errements auxquels aucune réponse n'a encore été apportée ;*

▶▶ lisser la charge de l'impôt en l'ajustant le plus rapidement possible aux revenus. *Sans doute le point phare de cette opération puisque l'exemple de l'employé à qui l'on demandait de s'acquitter de l'impôt sur des ressources de l'année précédente avec des revenus qui ne sont plus à la hauteur de ce qu'ils avaient été est le plus cité. Or c'est bien une alternative politicienne à ne pas s'avouer désarmé face au chômage et les multiples plans sociaux des entreprises pratiquant le dumping social comme sport favori ;*

▶▶ Et cerise sur le gâteau mensonge d'état concernant un impôt payé par moins de 50 % des contribuables, recouvré à près de 98 % et montré du doigt prétexte à une modernisation en trompe l'œil.

Montreuil, le 28/03/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Le tout maquillé sous l'appellation « l'impôt devient contemporain » et sous la doctrine « Moderniser les relations entre l'État et les Français » Sic ! Vaudrait-il mieux ne pas trouver une simplification et une justification incontestable du rôle de l'imposition et le rendre davantage équitable ?

L'ensemble est toiletté à coup de sigles qui vont encore mettre un mur entre le contribuable et les agents du fisc. DSN, déclaration sociale nominative vient en lieu et place de déclaration 2042 par exemple... Restent exclues de ce champ les gains sur cessions de valeurs mobilières. Nul doute qu'au final seul le casse-tête quotidien des agents n'aura pas été simplifié. Le ressenti des premiers stagiaires faisait déjà état de la mise en place d'une usine à gaz. On voudrait éloigner le contribuable du concept d'impôt citoyen qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Mais le despote n'en sera pas resté là puisqu'il aura aussi complexifié les rapports entre les services RH et les agents, entre leurs représentants et ces mêmes services RH, et enfin n'aura eu pour seul dessein que de porter un coup sans précédent aux droits et garanties de tous.

Le dialogue social en recul, a fait place à un conflit déclaré et on n'entrevoit pas le moindre bout d'espoir tant tout doit se faire par un passage en force. Le caractère revanchard du personnage y est sans doute pour beaucoup et à ce jour, la CGT Finances Publiques, seule cible désignée de ce grand barnum et pourtant plus que jamais encline au dialogue, voit rouge.

Rapprochons-nous maintenant du sujet qui nous occupe lors de cette CAP.

Comme chaque année, vous donnez une certaine coloration au mouvement de mutations et premières affectations. 2017 sera donc le mouvement « BNIC » : Bienvenue dans ces Nouvelles Installations Cadenassées. Leur création au pas de charge démontre, si besoin en était d'ailleurs, votre volonté de donner un brutal coup d'accélérateur : mais à quoi ? c'est un mystère... Certainement pas à la RPCU en tout cas, vu les dernières infos dont nous disposons.

Beaucoup de questions, notamment liées aux mutations, à l'indemnitaire, ont été balayées d'un revers de main. Il fallait absolument mettre en place ces structures, au point même de les faire avaliser en CTR après la clôture de dépôt des demandes ! Le GT du 19 avril devrait nous éclairer mais pour le moment, c'est la bouteille à l'encre !

Les bureaux RH n'ont pas hésité de leur côté à appliquer ce qui les arrangeait, sans qu'aucune fiche (ni aucune concertation, forcément...) n'ait été présentée sur les sujets !

### **Alors pourquoi une telle précipitation ?**

En fait, nous connaissons déjà la réponse : cela pue l'arnaque à plein nez ! Vous voulez prendre de vitesse les organisations syndicales et les agents : cela signifie que vous avez donc parfaitement conscience que vos choix n'emporteront pas l'adhésion ni des uns ni des autres ! Mais plutôt que d'en discuter, vous préférez truquer et tronquer les débats. Ces méthodes sont d'ailleurs les mêmes employées aujourd'hui avec le dialogue social : je pense donc tu suis... Le réseau bruisse de rumeurs sur les thèmes qui seront proposés lors du GT du 19 avril ; ça fuit de partout, y compris en provenance du commandement : cela indique en tout cas qu'en se répandant sur ce sujet, ce réseau ne partage pas tout à fait ce que vous allez proposer.

En tout cas, ceux d'entre vous qui souhaitent à court ou moyen terme rejoindre le réseau s'exposent à un sérieux bizutage format « retour de bâton » !

Les collègues qui intègrent les BNIC, de gré ou de force d'ailleurs, s'interrogent : Où ? Comment ? Pour quelles missions ? Avec quels moyens ? Aucune réponse évidemment à ces questions de votre part ; ils le découvriront après, quand il sera trop tard pour eux. Le GT du 19 avril sera de nature à les éclairer sur leurs futures missions, tout comme les géomètres qui intègrent les CDIF.

**La CGT vous le dit tout net :** gare aux coups de gouvernail à 200 g, aux détails dissimulés, aux volets RH et indemnitaires oubliés ! Ce groupe de travail pourrait bien exploser en vol... Nous ne laisserons pas le bureau métier imposer une direction, ou des choix qui seraient contraire aux intérêts de la mission et partant, aux intérêts des agents.

Nous vous avons déjà montré ce dont nous étions capables lors du triste épisode Warsmann ( souvenez-vous... quand le bureau GF3A regardait ailleurs pendant que l'IGN tentait une OPA hostile sur le plan cadastral ), sachez que nous n'aurons aucune hésitation à recommencer.

Le mouvement de mutation est de faible ampleur cette année. Si nous extournons les mutations dues à la mise en place des BNIC, près de 50 % des mutations concerne les stagiaires (36 sur 81). Les causes sont connues. Il y a tout d'abord le travail de cette CAP, durant laquelle nous tentons de satisfaire au mieux les vœux des agents. Ensuite, le corps des géomètres est vieillissant. Enfin, le nombre de géomètres ne cesse de baisser, 1083 agents pour 1119 postes. 404 postes ont été supprimés en douze ans.

Alors comment expliquer, malgré 36 postes vacants, que deux stagiaires soient mutés d'office ? Comment peut-on justifier de muter d'office un stagiaire dans une BNIC ? Ces affectations d'office sont scandaleuses ! Nous avons convenu d'un commun accord que les BPCI ne pouvaient pas recevoir ce type de mutations imposées, vu le niveau de spécialité « métier » exigé. Alors pourquoi revenir dessus, sachant que les BNIC regroupent BRF et BPCI ? Vous n'avez même pas eu la présence d'esprit (ou la correction, mais c'est un concept aujourd'hui dépassé à la DGFIP) de nous alerter, ou de proposer une ou des fiches sur ces thèmes. Et nous ne parlons pas des treize stagiaires qui obtiennent une BNIC en première affectation.

Une analyse rapide du mouvement montre qu'il suffit de demander une BNIC, pour y être affecté, même lorsque l'agent peut obtenir un vœu meilleur dans un service départemental. Les GP des BRF seront heureux d'aller faire du renfort de croquis à la résidence qui leur a été refusée quelques mois plus tôt.

Quant aux agents qui veulent intégrer un département qui supporte une résidence BNIC, la situation est floue, pour le moins. Jamais la question des apports sur ces départements n'a été discutée. Comment peut-on gérer le déclenchement du second rapprochement d'époux dans ces conditions ?

Il est évident que la BNIC est la colonne vertébrale du projet de mutation de cette année. Vous avez rempli les BNIC et vidés les départements. Vous créez une cohorte de mercenaires, et sacrifiez l'armée régulière. Espérez-vous que cette structure sauvera le bilan plus que mitigé de votre GPEEC, ou anticipez-vous de manière déguisée la réorganisation de la gestion du plan cadastral par des structures supra-régionales avec agents délocalisables et corvéables à merci ? Nous serons sur ce point, comme sur tant d'autres, d'une vigilance extrême !

Nous remercions le bureau RH2A pour sa disponibilité pendant cette consultation.